



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 121 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Prévisions concernant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi

Onzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général (A/C.5/54/39) sur les prévisions concernant les huit missions politiques dont le Conseil de sécurité est saisi, à savoir : Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, Bureau des Nations Unies au Burundi, assistance fournie par l'ONU au Facilitateur du processus de paix au Burundi, Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria, Bureau des Nations Unies en Angola, groupes d'experts du Conseil de sécurité sur l'Angola et Envoyé spécial du Secrétaire général en Afrique. À cette occasion, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des renseignements complémentaires.

2. Le Comité consultatif note que le rapport du Secrétaire général s'inscrit dans le cadre de décisions prises par le Conseil de sécurité concernant des missions de bons offices, de diplomatie préventive et de consolidation de la paix après les conflits. Ces décisions ont été prises comme suite à des demandes formulées par des gouvernements ou à des recommandations du Secrétaire général. Comme il est indiqué aux paragraphes 2 et 3 du rapport, cinq des missions en question ont été créées avant 1998. Les ressources nécessaires pour les financer faisaient partie des crédits initialement ouverts et des crédits révisés du

budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999, conformément aux dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1986. Quant aux trois autres, elles ont été autorisées pour la première fois au cours de l'exercice biennal 1998-1999.

3. Comme il est indiqué au paragraphe 38 du rapport, le coût total des activités visées est estimé à 9 964 500 dollars. Conformément à la résolution 53/206 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1998, le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 comporte un montant pour le financement de missions politiques spéciales ayant trait à la paix et à la sécurité et devant être reconduites ou approuvées au cours de l'exercice biennal. L'Assemblée est donc priée d'approuver l'imputation du montant indiqué (9 964 500 dollars) sur le crédit demandé au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (voir A/54/6/Rev.1, vol. II).

4. Le Comité consultatif félicite le Secrétariat pour son rapport, qui à son avis instaure une certaine transparence quant aux dépenses de personnel et aux dépenses opérationnelles des missions politiques spéciales. Il note que les prévisions initiales du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 comportaient fort peu de précisions sur les estimations de dépenses relatives aux missions politiques spéciales.

5. S'étant renseigné sur la question, le Comité consultatif a appris que le montant à imputer sur le crédit ouvert pour les missions politiques spéciales en vertu de la résolution 53/206 de l'Assemblée générale s'élevait actuellement à 55 363 100 dollars.

6. Le Comité consultatif demande qu'à l'avenir les rapports sur la question comportent un tableau récapitulatif des dépenses prévues ventilées par objet de dépense, avec indication de l'augmentation ou de la diminution des montants par rapport à l'exercice biennal précédent.

7. Le Comité consultatif note qu'au total 138 postes sont demandés pour l'exercice biennal 2000-2001. Il trouve que le tableau 2, qui donne les effectifs nécessaires à chaque mission, est trompeur car il ne fait pas apparaître le niveau des effectifs de l'exercice biennal précédent – sans compter qu'on y trouve quelques incohérences. Par exemple, en ce qui concerne l'effectif total du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, il est indiqué dans le tableau 2 que l'effectif actuel de deux agents locaux serait maintenu alors qu'on comprend à la lecture du paragraphe 18 que l'effectif du personnel local sera réduit de 3 à 2 personnes. En ce qui concerne les effectifs, le Comité note que des ressources ne sont demandées pour toute la durée de l'exercice biennal que dans le cas d'une mission. Il est d'avis que, dans les rapports à venir, les effectifs nécessaires devraient être calculés en mois de travail et l'effectif précédemment autorisé devrait être indiqué dans sa totalité.

8. Le Comité consultatif demande aussi que le prochain rapport comporte des renseignements permettant de savoir quelles sont parmi les missions visées celles qui étaient déjà en place précédemment et celles qui ont été supprimées depuis le dernier rapport. Il prie le Secrétaire général de suivre de près le déroulement des missions politiques spéciales. S'il estime qu'une mission se prolongera probablement au-delà de l'exercice biennal, les ressources nécessaires devraient figurer dans les prévisions initiales de l'exercice biennal suivant.

9. Compte devant être tenu des observations et conclusions qui précèdent, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver l'imputation du montant total des ressources nécessaires, soit 9 964 500 dollars pour les huit missions, sur le crédit demandé au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 pour les missions politiques spéciales.